Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le jeudi huit avril deux mil vingt et un à dixhuit heures et quarante-cinq minutes, sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud.

Sont présents : Mesdames Christelle Bozon, Michèle Signerin, Claudia Genet, Céline Monin et Messieurs Jacques Gauthier, Alexandre Clément, Sébastien Mayer, Didier Blanc, Denis Chagnard, et André Bouton.

Madame Céline Monin a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 28 janvier 2021

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 28 janvier 2021 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.

Budget Lotissement Communal

Comptes administratif et de gestion 2020

Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Gauthier, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement communal dressé par Monsieur Jacques Feaud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement communal, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonction	Fonctionnement		mble
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 058,64 €			100 158,94 €		
Opérations de l'exercice	122 229,16 €	1 807,28 €	122 229,16 €	122 229,16 €	244 458,32 €	124 036,44 €
Totaux	130 287,80 €	1 807,28 €	122 229,16 €	222 388,10 €	252 516,96 €	224 195,38 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00€
Totaux	130 287,80 €	1 807,28 €	122 229,16 €	222 388,10 €	252 516,96 €	224 195,38 €

- 2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal:

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- STATUANT sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 100 158.94 €, Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A		CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	TRANSFERT OU	PRENDRE EN
	2019		2020	2020	INTEGRATIONS	COMPTE POUR
						'AFFECTATION
					PAR OOB	DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-8 058,64 €		-120 421,88 €			-128 480,52 €
IIIVLST	-0 030,04 C		-120 421,00 C			-120 400,32 C
FONCT	100 158,94 €			Recettes		100 158,94 €
I ONOT	100 100,04 0					100 100,04 0

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou ex	écuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :		
Report en investissement sur le 001		-128 480,52€
Affectation à l'excédent reporté de fonction	nement (ligne 002)	100 158,94 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00€

❖ Budget primitif 2021

Le Maire présente le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme suit :

Libellé	Montant				
Section de Fonctionnement					
Dépenses					
Chapitre 011 – Charges à caractère général	12 052.70 €				
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	135 732.24 €				
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2.00 €				
Total des dépenses de fonctionnement	147 786.94 €				
Recettes					
002 – Excédent antérieur reporté	100 158.94 €				
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	2.00 €				
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	47 626.00 €				
Total des recettes de fonctionnement	147 786.94 €				
Section d'Investissement					
Dépenses					
Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	128 480.52 €				
Chapitre 010 – Taxe d'aménagement	7 251.72 €				
Total des dépenses d'investissement	135 732.24 €				
Recettes					
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	135 732.24 €				
Total des recettes d'investissement	135 732.24 €				

Le Conseil Municipal:

• *VOTE* le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme présenté ci-avant.

Budget communal

> Comptes administratif et de gestion 2020

Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Gauthier, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal dressé par Monsieur Jacques Feaud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal, lequel peut se résumer ainsi :

	Invest	Investissement Fonctionnement Ensemble		Fonctionnement		emble
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	13 475,38 €			111 903,62 €		
Opérations de l'exercice	279 767,37 €	288 842,60 €	190 373,52 €	309 109,03 €	470 140,89 €	597 951,63 €
Totaux	293 242,75 €	288 842,60 €	190 373,52 €	309 109,03 €	483 616,27 €	597 951,63 €
Restes à réaliser	130 487,29 €	28 043,00 €			130 487,29 €	28 043,00 €
Totaux cumulés	423 730,04 €	316 885,60 €	190 373,52 €	309 109.03 €	614 103,56 €	625 994,63 €

- 2. **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - 3. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
 - 4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal:

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUANT** sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Affectation de résultat 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FEAUD, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 123 794,69 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A		CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	TRANSFERT OU	PRENDRE EN
	2019		2020	2020	INTEGRATIONS	
					DE RESULTATS	'AFFECTATION
					PAR OOB	DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-13 475,38 €		9 075,23 €	130 487,29€		-106 844,44 €
IIIVEST	-13 47 5,50 C		3 073,23 C	28 043,00€		-100 044,44 C
FONCT	111 903,62€		118 735,51 €	Recettes		230 639,13 €
FONCT	111 303,02 €		110 733,31 €			250 055,15 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	230 639,13 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exéc	uter le virement prévu au BP (c/1068)	106 844,44 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Report en investissement sur le 001		-4 400,15€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionne	ement (ligne 002)	123 794,69 €
a research a research reporte as research	men (agne 002)	120 10 1,00 0
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00€

• Cotisations, participations, subventions 2021

Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de délibérer sur toutes les demandes de cotisations, participations et subventions. Le Conseil doit statuer notamment sur les demandes de l'année 2021.

Il est étudié toutes les demandes :

- de cotisations et il est proposé un montant total de 730.00 € pour le compte 6281 Cotisations communales,
- de participations et il est proposé un montant total de 40 000.00 € pour le compte 65548 Contributions aux syndicats,
- de subventions et il est proposé un montant total de 1 700.00 € pour le compte 6574 Subventions.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré :

• VOTE

- o pour le compte 6281 Cotisations communales un montant total de 730.00 €
- o pour le compte 65548 Contributions aux syndicats un montant total de $40\,000.00\,\mbox{\ensuremath{\varepsilon}}$
- o pour le compte 6574 Subventions un montant total de 1 700.00 €,
- *VOTE* les subventions 2021 dont le détail est fait dans le tableau en annexe.

Compte 6574 - Subventions				
ADAPA		60.00 €		
ADAPEI		60.00 €		
ADMR		60.00 €		
APAJH		40.00 €		
Association Repas		60.00 €		
Banque alimentaire		50.00 €		
BTP CAF Ain		30.00 €		
CECOF		30.00 €		
Chambre de Métiers et de l'Artisanat		90.00 €		
Croix Rouge		80.00 €		
Amicale des donneurs de sang de Coligny		50.00 €		
FNACA		60.00 €		
Harmonie de Coligny		60.00 €		
Jeunes pompiers de Coligny		60.00 €		
Les restaurants du cœur		50.00 €		
MFR		30.00 €		
Les PEP 01		20.00 €		
Sou des écoles de Coligny		150.00 €		
UDAF de l'Ain		20.00 €		
	Total compte 6574	1 060.00 €		
	Reste à ventiler	640.00 €		

• Budget primitif 2021

Le Maire présente le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme suit :

Libellé	Montant					
Section de Fonctionnement						
Dépenses						
Chapitre 011 – Charges à caractère général	68 590,00 €					
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	63 130,00 €					
Chapitre 14 – Atténuations de produits	5 542,00 €					
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	5 000,00 €					
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	96 917,48 €					
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	1 927,00 €					
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	63 225,00 €					
Chapitre 66 – Charges financières	13 400,00 €					
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	48 226,00 €					
Chapitre 68 – Charges exceptionnelles	91,52 €					
Total des dépenses de fonctionnement	366 049,00 €					
Recettes						
002 – Excédent antérieur reporté	123 794,69 €					
Chapitre 013 – Subventions d'investissement	2 202,88 €					
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 814,00 €					
Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité	141 609,43 €					
Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	54 719,00 €					
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	33 909,00 €					
Total des recettes de fonctionnement	366 049,00 €					

Libellé	Montant				
Section d'Investissement					
Dépenses					
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	4 400,15 €				
020 – Dépenses imprévues	0,00 €				
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	93 600,00 €				
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	18 190,38 €				
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	13 600,00 €				
Total des dépenses d'investissement	129 790,53 €				
Recettes					
021 – Virement à la section de fonctionnement	96 917,48 €				
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	1 927,00 €				
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	130 010,44 €				
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	3 379,90 €				
Total des recettes d'investissement	232 234.82 €				

Le Conseil Municipal:

• VOTE le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme présenté ci-avant.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier au titre de la DETR

L'objectif principal de ce projet est de répondre à la règlementation, en créant un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier, inexistant à ce jour.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	8 899,50 €	20 %
Emprunt			
Sous-total autofinancement		8 899,50 €	20 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	Equipements de lutte contre	8 000,00 €	80 %
	l'incendie		
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publique	8 000,00 €	80 %	
Total H.T.		16 899,50 €	100 %

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération de création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier et les modalités de financement.
- **APPOUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention régionale pour la création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier

L'objectif principal de ce projet est de créer un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier afin de se mettre en conformité avec la règlementation.

A ce jour, aucun dispositif de défense incendie n'est installé au hameau de Dingier.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération « Bonus Relance 2020-2021 ».

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention régionale pour la réhabilitation de la Place du 19 Mars 1962 avec mises aux normes accessibilité des toilettes publiques

L'objectif principal de ce projet est de réhabiliter la Place du 19 Mars 1962, principal parking au centre du village, à proximité de l'Eglise et de la Mairie.

La place est à réaménager dans son ensemble, les toilettes publiques sont à mettre aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération « Bonus Relance 2020-2021 ».

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réhabilitation de la Place du 19 Mars 1962 avec mises aux normes accessibilité des toilettes publiques.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Instauration du droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain (DPU) impose au propriétaire d'un bien immobilier d'informer la Commune lorsqu'il désire le vendre (en déposant une déclaration d'intention d'aliéner). La Commune dispose alors de 2 mois pour se porter acquéreur.

Dans les communes dotées d'une carte communale, le DPU peut être instauré sur un ou plusieurs périmètres situés en zone constructible (aucune limite de surface) et uniquement en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement spécifié à l'avance (cf. article L. 211-1 du code de l'urbanisme).

Ces équipements ou opération devant relever d'un objet visé à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme; c'est à dire concerner la mise en œuvre, dans l'intérêt général, de : projet urbain, politique locale de l'habitat, maintien, extension ou accueil d'activités économiques, développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs, lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, renouvellement urbain.

Le DPU doit être instauré par délibération du conseil municipal qui doit préciser pour chaque périmètre l'équipement ou l'opération projetée.

Le Maire prendra contact avec le service d'urbanisme de la CA3B.

Ouestions diverses

Stationnement des véhicules au hameau de Dingier

Il est proposé d'instaurer une zone de stationnement interdit dans le virage en arrivant du village au hameau de Dingier en raison de la visibilité insuffisante des usagers en cas de stationnement et de la dangerosité du virage.

Les élus autorisent Monsieur le Maire à :

- prendre un arrêté dans ce sens
- commander des panneaux de signalisations.

Circulation des voitures « Route du Village » entrée et sortie

Les riverains constatent que la circulation des véhicules à l'entrée et à la sortie du village parait excessive à 50 km/h. Le conseil municipal s'interroge sur la mise en place d'une zone 30 km/h.

Il sera demandé à la CA3B le prêt d'un radar pédagogique.

Circulation des voitures au niveau du lotissement et avec le village

Le service des routes du département de l'Ain est intervenu pour mettre en place un sens de circulation prioritaire et des panneaux de signalisation 30 km/h.

Il est proposé un second rendez-vous avec le département, M. CLEMENT Alexandre et M. le Maire pour faire le bilan.

Il est décidé d'agrandir la zone 30 km/h en commençant à partir de l'entrée d'agglomération au niveau du lotissement communal jusqu'au croisement de la cabane de chasse.

Circulation des quads et autres véhicules à moteur

Le Maire expose le fait que plusieurs personnes ont constatés que de plus en plus de quads et autres véhicules à moteur circulent dans les chemins boisés ou non, pré etc... à des fins de loisirs. Il expose aux élus qu'il peut, par arrêté motivé, interdire ou soumettre à des prescriptions particulières la circulation sur certaines voies et portions et sur certains secteurs de la commune.

Les élus décident de ne pas mettre en place d'interdiction ou de prescription particulière à ce sujet.

Planning des élections départementales et régionales

> Dimanche 20 et 27 juin 2021

Elus	8h à 10h30	10h30 à 13h	13h à 15h30	15h30 à 18h
Jacques FEAUD				
Jacques GAUTHIER				
Christelle BOZON				
Denis CHAGNARD				

Elus	8h à 9h30	9h30 à 12h00	12h00 à 14h30	14h30 à 16h30	16h30 à 18h
Didier BLANC					
Michèle SIGNERIN					
Céline MONIN					
Sébastien MAYER					
Alexandre CLEMENT					
Claudia GENET					
André BOUTON					

Prochain conseil municipal

Il a été fixé la date du jeudi 20 mai 2021 à 19 heures pour le prochain conseil municipal. M. BARELLE Stéphane, Directeur du pôle territorial Bresse Revermont de la CA3B et Mme WIEL Monique interviendront en début de séance.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à vingt et une heures et quinze minutes.

Le Maire, Jacques FÉAUD.